



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2009

Etaient présents : Tous les délégués en exercice sauf :

Monsieur CHOQUENET remplacé par Madame MORNET
Monsieur ALMASIO remplacé par Madame GERNER
Monsieur BRAGARD remplacé par Madame BURGER
Madame KIEFFER remplacée par Monsieur FLODERER
Monsieur GRANDVEAUX remplacé par Monsieur BONTEMPI

MM. GIROUX, SALLAF, SCHUDDE et BRIGUET

Monsieur Guy SOUHAIT, 1^{er} vice Président demande à l'Assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Monsieur le Président, due à un événement familial et informe qu'il présidera la réunion.

* Vote du Compte administratif 2008

Monsieur Gérard Liger a présenté le Compte administratif de l'exercice 2008 qui se résume ainsi :

Budget Principal

Recettes de fonctionnement :	19 415 127,55 €
Recettes d'investissement :	1 131 454,82 €
Total :	20 546 582,37 €

Dépenses de fonctionnement :	19 682 663,21 €
Dépenses d'investissement :	1 030 427,82 €
Total :	20 713 091,03 €

Budget "Transports"

Recettes de fonctionnement :	1 288 932,13 €
Recettes d'investissement :	10 177,00 €
Total :	1 299 109,13 €

Dépenses de fonctionnement :	1 329 343,68 €
Dépenses d'investissement :	9 598,34 €
Total :	1 338 942,02 €

Budget bâtiment d'activité de la ZI d'Atton

Recettes de fonctionnement :	56 001,92 €
Recettes d'investissement :	50 649,00 €
Total :	106 650,92 €

Dépenses de fonctionnement :	78 551,46 €
Dépenses d'investissement :	34 213,80 €
Total :	112 765,26 €

Compte Administratif Budget Principal : Adopté par 35 voix pour et 2 Abstentions (MM VAILLANT et ROSSIGNOL)

Compte Administratif Budget Bâtiment d'activité ZI d'Atton : Adopté à l'unanimité

Compte Administratif Budget Transports Urbains : Adopté à l'unanimité

* Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Dans les mêmes formes que pour le compte administratif, le Compte de Gestion 2008 du Trésorier Principal a été approuvé à l'unanimité

* Affectation des résultats.

Monsieur Gérard LIGER a soumis à l'Assemblée le projet d'affectation des résultats des différents comptes administratifs.

Ces différentes affectations ont été adoptées à l'unanimité

Discussion

M. LIGER souligne qu'il s'agit du second déficit consécutif pour les opérations de l'exercice de fonctionnement et rappelle les marges de manœuvre dont dispose la Communauté de Communes : la dotation de solidarité communautaire, la part des dépenses de collecte et tri des ordures ménagères prise en charge par le budget principal et non répercutée sur les ménages, ainsi qu'une éventuelle augmentation de la fiscalité. Pour M. LIGER la situation n'est donc pas dramatique ; néanmoins, la suppression annoncée de la taxe professionnelle et les incertitudes sur les modalités de son remplacement incitent à la prudence pour les exercices à venir et en particulier sur les projets d'extension de la Communauté de Communes.

M. ROSSIGNOL fait remarquer que le montant des investissements lui apparaît faible, même si leur taux de réalisation est supérieur à celui de l'année précédente. Il regrette que les suggestions d'économies formulées en Commission « Piscine » n'aient pas été reprises sur le compte-rendu de cette dernière. Par ailleurs, il s'enquiert de l'augmentation du budget de la Médiathèque et du Conservatoire de musique Jean Wiener.

Sur ce dernier point, M. PORTELANCE répond que pour la première il s'agit de modifications d'affectation de personnels communautaires et dans le second de recrutement de professeurs consécutifs à une augmentation conséquente des élèves inscrits. Il s'agit de dépenses certes supplémentaires, mais effectuées dans le souci d'assurer du mieux possible l'accueil des élèves. M. PORTELANCE insiste sur le fait que, par ailleurs, tous les postes d'économies possibles sont systématiquement étudiés.

Concernant ce dernier point, M. MOUTET estime que le fond documentaire doit être préservé et qu'il ne faut pas sacrifier ce poste budgétaire. Il s'agit d'un service rendu à ceux qui n'auraient pas les moyens d'acheter ce qu'ils empruntent, de même que l'école de Musique permet l'exercice de cette activité à des enfants de toutes conditions.

Revenant sur les propos de M. LIGER, M. Vaillant se déclare d'accord avec lui sur la nécessité d'aborder avec prudence la question de l'extension. Il souhaite une information du conseil sur les estimations effectuées par les services de la Communauté de Communes.

M. LIGER répond que selon les premières estimations réalisées, la charge nette de l'adhésion de la commune de Pagny, à titre d'exemple, serait de l'ordre de 200 à 300 000 € pour la Communauté de Communes.

M. SOUHAIT estime que l'on a besoin d'un document de travail actualisé, qui prenne en compte les prévisions de dépenses, mais aussi de recettes.

Pour sa part, M. BERTELLE estime que si rien n'est fait pour inverser la tendance, la Communauté de Communes sera déficitaire d'ici un ou deux ans.

*** Subvention à diverses associations**

- 7 700 € à l'Amicale du Personnel

Dans le cadre de sa compétence "Lutte contre les incendies"

- 1 500 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers
- 1 500 € à l'Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers

Dans le cadre de sa compétence "Culture"

- 40 000 € à l'école de musique Charles Boquet
- 1 268 € à l'Association Familles Rurales d'Atton
- 15 200 € à Radio Activités

Dans le cadre de sa compétence "Communication"

- 1 000 € à Atoutpont pour l'organisation de la Foire au Bœuf 2009

Adopté à l'unanimité (M. Cavazzana ne prend pas part au vote).

Dotation de Solidarité Communautaire – Exercice 2009.

Le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une dotation de solidarité envers les Communes adhérentes en fonction des critères déjà adoptés. C'est ainsi que 485.000 € ont été réservés à cet effet et seront versés en deux fois.

Adopté à l'unanimité.

*** Exonération de la TEOM – Exercice 2010.**

Le service de collecte des ordures ménagères n'étant pas assuré dans certaines voies ou pour certains établissements industriels ou commerciaux,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de la TEOM certains établissements au titre de l'exercice 2010.

*** Marché d'exploitation des installations techniques de la piscine**

Le contrat d'exploitation des installations techniques de la piscine communautaire située Chemin des Foins à Pont-à-Mousson venant à échéance le 11 juillet 2009, il s'avère nécessaire de retenir un nouvel exploitant.

Afin de pouvoir intéresser le maximum de prestataires spécialisés et d'atteindre le meilleur prix, un appel d'offres ouvert européen sera lancé

Adopté à l'unanimité

*** Convention avec BATIGERE Nancy**

Afin d'améliorer l'environnement, la propreté et la sécurité autour des bâtiments LAVOISIER et SEFIMEG rue des Longues Raies à Pont-à-Mousson, il apparaît souhaitable de mettre en place 6 conteneurs semi enterrés de collecte des déchets ménagers.

Cet équipement permettant de mettre en œuvre et d'optimiser le tri sélectif des ordures ménagères, BATIGERE NANCY propose de participer financièrement à hauteur de 20 % du coût global de l'opération estimée à ce jour à 28.481,33 € TTC.

Une convention définissant les modalités administratives, techniques et financières pour "l'équipement en conteneurs semi-enterrés pour la collecte sélective des déchets ménagers des immeubles LAVOISIER et SEFIMEG" sera signée avec BATIGERE NANCY.

Adopté à l'unanimité

*** Désignation de délégués à l'ADEVAL**

Par délibération en date du 24 juin 2008, le Conseil Communautaire a désigné un délégué titulaire Monsieur LIGER et un délégué suppléant Monsieur ALMASIO, représentant la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson auprès de l'ADEVAL.

Par courrier en date du 23 mars 2009, l'ADEVAL nous informe de la modification de ses statuts. Pour une meilleure représentativité, le nombre des représentants est calculé proportionnellement à la population : 1 représentant pour 2 500 habitants, soit pour la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson : **10 sièges**

Sont désignés :

Délégués titulaires

- Monsieur LIGER
- Monsieur CHOQUENET
- Monsieur BOYE
- Monsieur FLEURY
- Monsieur MAHAUT
- Monsieur MARCHAL
- Monsieur MAURER
- Monsieur VUEBAT
- Monsieur CARPENTIER
- Monsieur BARBELIN

Délégués suppléants

- Monsieur ALMASIO
- Madame AUBERT
- Monsieur PORTELANCE
- Monsieur GEOFFROY
- Madame GERNER
- Monsieur LAFONT
- Monsieur GLOEIKLER
- Monsieur GONCALVEZ
- Monsieur PIZELLE
- Monsieur BERTELLE

Adopté à l'unanimité

*** Conteneurs semi enterrés – demande de subvention**

Dans le cadre de sa politique en matière de développement durable et d'aménagement de l'espace, la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson a décidé d'intervenir dans les différentes communes adhérentes en les dotant de conteneurs enterrés ou semi enterrés.

C'est ainsi que pour la programmation 2009 il est notamment prévu de doter :

- De 6 conteneurs les HLM Lavoisier et Sefimeg rue des Longues Raies à Pont-à-Mousson,
- De 3 conteneurs le Centre Michel Bertelle à Blénod les Pont-à-Mousson,
- De 9 conteneurs les HLM du Secteur Enclumechamps à Blénod les Pont-à-Mousson,
- De 6 conteneurs les HLM du Clos des Graviers (Secteur SEMPAM) à Blénod les Pont à Mousson,

Le coût de ce programme 2009 est arrêté à 112 000 € HT.

Une subvention maximum sera sollicitée auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et du Conseil Régional de Lorraine.

Adopté à l'unanimité

*** Approbation du Compte Rendu d'Activité 2008 de la ZAC de l'Embise**

Selon les dispositions de l'article L. 1523.3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux sociétés d'économie Mixte (loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002) dans le cas où une Collectivité Territoriale, un groupement de Collectivités ou une autre personne publique confie l'étude et la réalisation d'une opération d'aménagement à une Société d'Economie Mixte locale dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, la Société doit fournir chaque année un compte-rendu d'activité (prescriptions énumérées dans l'article L. 300-5 3 ° du Code de l'Urbanisme).

Ce compte rendu financier de l'activité 2008 de la ZAC de l'Embise comporte également en annexe :

* Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses à réaliser.

* Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et dépenses de l'opération,

* Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

Ces documents sont présentés à l'assemblée délibérante qui peut diligenter un contrôle des informations fournies et doit se prononcer pour un vote.

Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité le rapport concernant la Concession d'aménagement de la ZAC de l'Embise à la SEMPAM pour l'exercice 2008.

Discussion

M. ROSSIGNOL estime que le dossier n'avance pas vite.

M. BERTELLE demande s'il serait possible qu'un plan du projet d'aménagement soit présenté aux élus en faisant apparaître la répartition entre zone d'habitation et zone d'activité économique.

*** Tarifs "légendes automnales"**

Pour la 3^{ème} éditions des légendes automnales à Mousson, tarifs adoptés à l'unanimité :

Tarif plein : 6€ pour les adultes à partir de 12 ans domiciliés hors Communauté de Communes

Tarif plein : 4€ pour les adultes à partir de 12 ans domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes

Tarif réduit : 2€ pour les adhérents des médiathèques, allocataires du RMI, chômeurs et étudiants.

Gratuité : pour les enfants inscrits au conte de l'après-midi.

*** Tarifs "Ateliers d'art contemporain"**

La médiathèque communautaire met en place à compter de septembre 2009, un atelier d'Art Contemporain pour les adultes et un second pour les enfants :

- Chaque atelier pourra accueillir au maximum 12 participants. Les ateliers seront proposés à raison de 2 heures par semaine pour les adultes, (le mardi de 17h30 à 19h30) ; et 2 heures par semaine pour les enfants (le mercredi de 14h à 16h / *Pas de séances lors des vacances scolaires / les adhérents devront se munir de leur matériel*),

- Les cours seront dispensés par un professeur d'Arts Plastiques.

Discussion

Monsieur ROSSIGNOL s'étonne que le dossier transmis aux conseillers communautaire ne comporte pas de budget prévisionnel, par ailleurs, il demande si la mise en place de cette activité ne concurrencerait pas ce qui est fait par des Associations du secteur

Monsieur PORTELANCE répond que vu la modestie des sommes en jeu, une simple estimation a été effectuée

De plus il est précisé à Monsieur ROSSIGNOL que ce genre d'activité n'est pas assuré par le secteur associatif local

Monsieur SOUHAIT propose de faire voter sur la mise aux voix de ce rapport ou sur son report à un conseil ultérieur.

Monsieur PORTELANCE précise qu'un report empêcherait la mise en place de cette activité. La motion de report ne recueillant que 15 voix contre 21, Monsieur SOUHAIT propose de mettre au vote le rapport initial en précisant, à la demande de Monsieur BERTELLE, que la priorité serait donnée aux personnes domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes en cas d'abondance d'inscriptions.

A 21 voix pour et 15 abstentions, le Conseil Communautaire fixe les tarifs comme suit :

- 5 € par trimestre pour les enfants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson

- 10 € par trimestre pour les adultes domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson

- 10 € par trimestre pour les enfants domiciliés hors Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson

- 20 € par trimestre pour les adultes domiciliés hors Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson

Priorité sera donnée aux habitants de la Communauté de communes en cas d'inscriptions nombreuses

La régie de recettes culture sera étendue à l'encaissement de ces sommes

* **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service ordures ménagères**

Le conseil Communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service ordures ménagères.

* **Tarifs piscine**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire fixe comme suit les tarifs de la piscine et de l'espace forme - ces nouveaux tarifs seront mis en application à compter du 1er septembre 2009,

ESPACE FORME	
1 séance	5,10 €
abonnement mensuel	25,50 €
abonnement trimestriel	67,50 €
abonnement semestriel	123,00 €
abonnement trimestriel "fit kids" ou "fit ados"	34,00 €
stage fitness journée	21,50 €
bilan forme personnalisé	5,00 €
Tarifs étudiants, lycéens, chômeurs, personnes handicapées	
abonnement mensuel	18,50 €
abonnement trimestriel	55,00 €
abonnement semestriel	110,00 €

PISCINE	
ENTREES PISCINE ENFANTS	
Entrée - 3 ans	gratuit
Entrée - 6 ans	2,00 €
Entrée 6-16 ans	2,50 €
Carte 5 entrées	10,50 €
Carte 10 entrées	19,00 €
Abonnement mensuel	11,50 €
ENTREES PISCINE ADULTES	
Entrée unitaire	3,60 €
Entrée unitaire tarif réduit : étudiants, chômeurs, familles nombreuses	2,90 €
Carte 5 entrées	15,90 €
Carte 10 entrées	29,50 €
Abonnement mensuel	21,00 €

ANIMATIONS PISCINE	
la séance	6,30 €
Carte 10 séances	52,50 €
Carte 5 séances	28,20 €
Abonnement mensuel	31,70 €
Ecole de natation adultes	45,20 €
Ecole de natation enfants	33,70 €
Leçon individuelle	12,30 €
Stages 5 jours	30,70 €
Stages 4 jours	26,60 €
Stages 3 jours	22,50 €
DIVERS	
Recréation carte perdue ou détériorée	5,00 €
FORMATIONS	
BNSSA	360,00 €
Surveillant de baignade	255,00 €
Révision BNSSA	155,00 €
Révision Surveillant de baignade	155,00 €
SCOLAIRES	
séance collèges	40,00 €
séance lycées	16,00 €
séance écoles non communautaires	90,00 €
cycle écoles non communautaires	990,00 €

REMISES COMITES D'ENTREPRISE OU AMICALES DU PERSONNEL SUR PISCINE ET ESPACE FORME	
pour l'achat de 100 cartes	20%
pour l'achat de 50 cartes	10%
pour l'achat de 20 cartes	5%
pour l'achat d'1 carte sur présentation carte CE	5%

*** Régularisation des marchés transports**

En raison de certaines imprécisions de son libellé, l'application de la formule de révision du marché "Transports urbains avec intégration des transports scolaires 2002 - 2009" a conduit à majorer le montant versé à la Sté Dupasquier.

Les montants des sommes à reverser par cette dernière sont les suivants :

- * 13 588,80 € au titre de la révision 2007
- * 19 604,32 € au titre de la révision 2006
- * 12 834,54 € au titre de la révision 2005,

Soit un total de 46 027,66 €.

De la même manière, en raison de certaines imprécisions de son libellé, l'application de la formule de révision des marchés "Transports scolaires" 2003 - 2006 et 2006 - 2009 a conduit à majorer le montant versé à la Sté Dupasquier.

Les montants des sommes à reverser par cette dernière sont les suivants :

Pour le contrat 2003 - 2006 :

- * 4 173,22 € au titre de la révision de l'année 2003 - 2004
- * 3 421,18 € au titre de la révision de l'année 2005 - 2006

Pour le contrat 2006 - 2009 :

- * 33 514,25 € au titre de la révision de l'année 2006 - 2007,
- * 9 426,61 € au titre de la révision de l'année 2007 - 2008,

Soit un total, pour les deux contrats, de 50 535,26 €.

Par ailleurs, la Communauté de Communes devra verser à la Sté Dupasquier un complément de 2 609, 87 € au titre de la révision de l'année 2004 - 2005 (contrat 2003 - 2006).

Ces 2 points ont été adoptés à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.